

APPENDICE No 6

s'y mettre et dépenser \$200 par tonne pour y arriver, alors qu'en temps de paix le même combustible revenait à la simple valeur d'un combustible ordinaire.

Q. Ce que je désire obtenir de vous est une réponse à cette critique. Vous disiez que le Gouvernement cherchait à trouver un combustible absolument sans fumée et que les dépenses occasionnées étaient justifiées. Au point de vue commercial, de telles dépenses ne pourraient jamais se justifier?—R. En effet ces déboursés ne pourraient se justifier. J'arrive à cet angle de la question. L'affaire marchait à perte. Un ingénieur suédois fit un compte rendu de l'entreprise, je l'ai à mon bureau. Ce compte rendu fut soumis au gouvernement suédois. Ce dernier dépêcha le rapporteur sur les lieux aux fins de se renseigner sur l'entreprise. Or il déclara que même si l'on réussissait à élever l'efficiencce de fabrication de 50 p. 100; si l'on effectuait des modifications au procédé, modifications appelées à économiser une certaine quantité de chaleur jusque-là gaspillée en pure perte même alors le produit finalement obtenu n'aurait jamais de valeur commerciale rationnelle à moins que le charbon de bonne qualité n'arrivât à des hauteurs atteignant \$30 à \$35 la tonne.

Autre chose: l'établissement aurait à se développer suffisamment pour produire 80,000 tonnes de briquettes avec rendement final de 40,000 tonnes seulement, en supputant une efficiencce de 50 p. 100, à savoir que 50 p. 100 de la quantité de production s'en irait dans la consommation de chaleur requise pour l'obtention de 40,000 tonnes de briquettes.

Le président:

Q. Parlant pour notre gouverne, impossible de prendre la chose au sérieux au point de vue pratique dans les conditions présentes?—R. Absolument.

Q. Il ne sert de rien d'y songer seulement?—R. Absolument.

Q. Vous vous êtes renseigné sur l'asséchement au soleil de la tourbe au Canada?—R. Oui.

Q. Voulez-vous nous faire profiter de vos connaissances, puisque vous êtes ici?—R. C'est en 1908 que le Canada a commencé ses recherches sur les tourbières. Cette initiative naquit à la suite de pétitions adressées au titulaire d'alors de ce ministère à l'effet de faire procéder à une enquête sous prétexte de nombreux essais malheureux effectués par des gens qui y avaient à date englouti des sommes considérables et qui avaient cru pouvoir fabriquer de la tourbe combustible sur un pied commercial. Le Gouvernement commença à s'assurer les services d'un ingénieur suédois compétent. On dépêcha donc cet homme vers les pays européens usagers de la tourbe combustible en vue de s'y renseigner sur les lieux sur l'état de cette industrie. Après avoir fait le tour de l'Europe et y avoir étudié les conditions sur place, il revint au pays et rendit public son rapport intitulé: Tourbe et Lignite. On y trouve divers procédés d'extraction artificielle de l'eau de la tourbe, d'asséchage et de mise en briquettes, le tout en sus du travail d'asséchage mécanique à air. Il proposa au ministère des Mines de créer un établissement modeste d'exploitation de la tourbe, sur le modèle de celui que l'on exploitait à l'époque en Suède; de s'installer sur une tourbière à proximité d'Ottawa, aux fins de démonstration publique et en vue de montrer comment procéder pour arriver à fabriquer la tourbe combustible sur un pied commercial. On se rendit à cette recommandation pour cette raison que le procédé de séchage mécanique à air était le seul dans le monde entier à être utilisé pour fins commerciales. Toute autre méthode, toute autre orientation—et leur nombre était légion—avait fait faillite, occasionnant de ce fait des pertes d'argent considérables. Les Mines exploitèrent l'entreprise deux ans durant, après quoi on vida les lieux ou on suspendit les travaux en affirmant que les essais étaient arrivés à terme et qu'il n'était d'aucune utilité de poursuivre les travaux.